

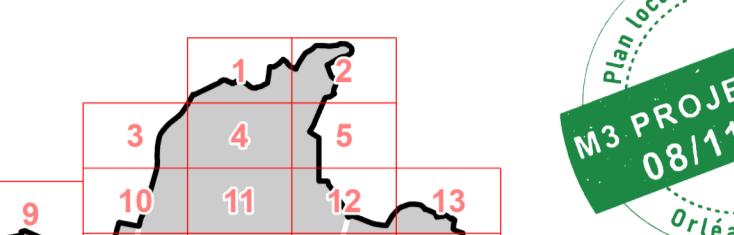


PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

ORLÉANS MÉTROPOLE

PLAN DE ZONAGE AU 2000e

Planche n°28



Format d'origine : 1664mm x 914.4mm
Echelle de la planche : 1/2000e
Produit par Orléans Métropole Date de 07/11/2024

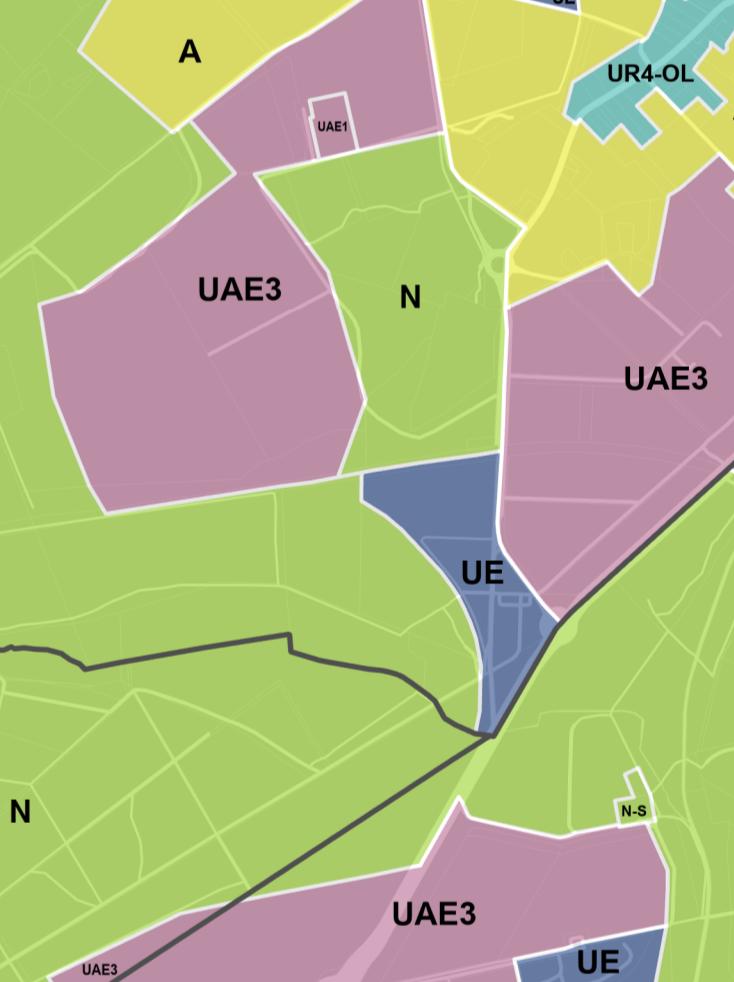
1 - Présent par délibération du conseil métropolitain du 14/09/2017
2 - Approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07/04/2022
3 - Mis à jour par arrêté les 10/07/2022 (MAJ1), 19/01/2023 (MAJ2),
16/11/2023 (MAJ3), 20/06/2024 (MAJ4)
4 - Modifié par délibération du conseil métropolitain les 22/06/2023 (M1),
16/11/2023 (M1), 20/06/2024 (M2)
5 - Mises en place par arrêté le 09/11/2024

LÉGENDE DE LA PLANCHE

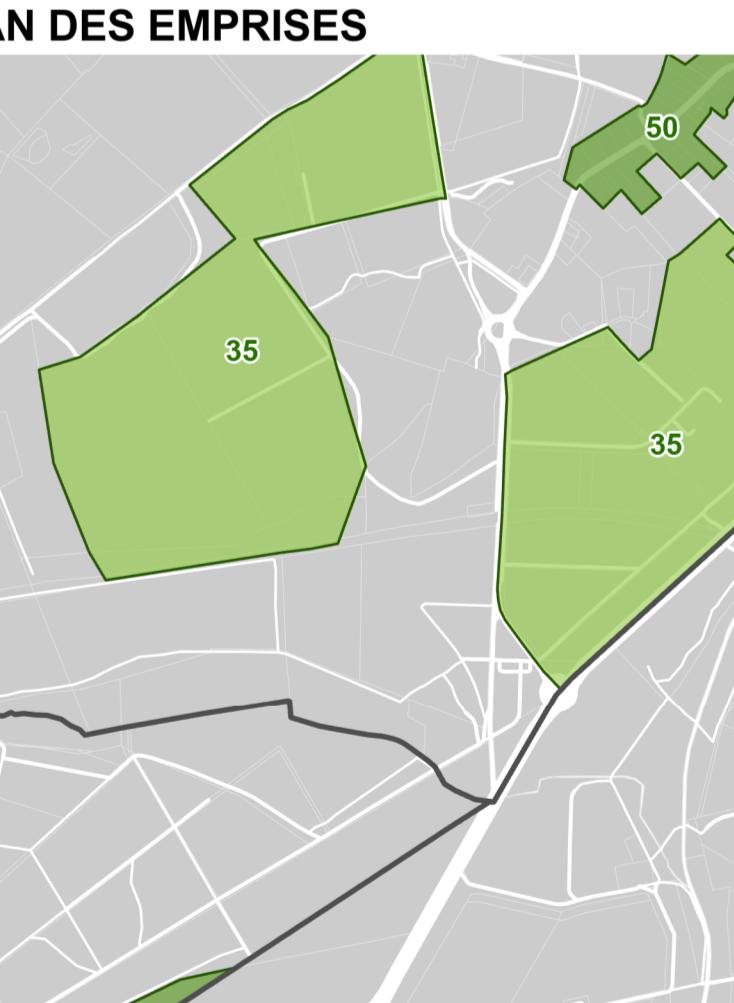
Zones d'urbanisme	Préscriptions d'urbanisme
UC : zone Urbaine Centrale	Cœur de ville et perspective majeure
UC1 : zone urbaine centrale	Zone protégée
UC2 : zone urbaine périphérique	Linière boisé
UB : zone Urbaine de Boulevard	Cœur d'îlot
UF : zone Urbaine de Faubourg	Îlots urbains
UP : zone Urbaine de Projet	Bosquet urbain et espace d'ornement
UE : zone Urbaine d'Ensembles urbains	Espace boisé classé
UAE1 : les secteurs d'activités commerciales	Frontière familiale et paragis
UAE2 : les secteurs d'activités commerciales	Zone humide et aménagement hydraulique
UAE3 : les secteurs d'activités commerciales	Bâtiment temporaire ou de service
UAE4 : les secteurs d'activités commerciales	Ensemble patrimonial
UAE5 : les secteurs d'activités commerciales	Elément bâti remarquable
UAE6 : les secteurs d'activités commerciales	Ensemble commercial protégé
UAE7 : les secteurs d'activités commerciales	Secteur imposant un minimum (+) ou un maximum (-)
TAU : zone à urbaniser en tout temps	Zone non affectée
ZAU : zone à urbaniser en court et moyen terme	Stationnement de plus de 3 mois
A : zone à urbaniser en long terme	Stationnement et orientation d'aménagement et de programmation
N : zone naturelle	Secteur d'orientation et d'aménagement
AV : zone artificielle et artificielles	Zone d'industrie et de services
UE-S : zone urbaine et espace d'ornement	Zone de transports publics collectifs

TMIN : Indice de taille minimale de logements (DC-1.3.2)

EXTRAIT INDICATIF DU ZONAGE D'URBANISME EN COULEUR



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES EMPRISES



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES HAUTEURS

